

Championnats suisses Para Alpine Skiing

Pour faciliter la lecture, nous avons privilégié la forme masculine, mais la forme féminine est toujours implicite.

Conditions de participation / qualification

- Membre de PluSport Sport Handicap Suisse ou de Sport suisse en fauteuil roulant
et
 - Participation à au moins une course Swiss Disabled Cup durant la saison en cours
ou
 - Participation à l'un des quatre centres d'entraînement (est, ouest, milieu et centre)
ou
 - Membre actif ou ancien membre d'un cadre du Swiss Paralympic Ski Team
-

Catégories

Dames et hommes

Visually Impaired – déficient visuel (B1 - B3)

Standing – debout (LW1 – LW9)

Sitting – assis (LW10 – LW12)

Disciplines

Slalom géant et slalom

Classification

Pour les athlètes non-classés au niveau international, la classe la plus élevée de la catégorie de handicap respective.

Visually Impaired

B3 (si compétition effectuée avec lunettes opaques, B1)

Standing

Selon évaluation du classificateur IPC national.

En cas d'incertitudes LW0

Sitting

Selon évaluation du classificateur IPC national.

En cas d'incertitudes LW12–2

Règlements

Les compétitions se déroulent selon les dispositions des [WPAS Rules and Regulations](#).

Équipement de compétition

Les dispositions du [World Para Alpine Skiing Equipment Rulebook](#) de la saison en cours s'appliquent à tous les athlètes.

Longueur des skis: Des informations détaillées relatives au règlement régissant la longueur des skis figurent sous le lien suivant:

http://www.swiss-ski-kwo.ch/docs/Alpin_Decisions_sur_le_materiel_2019.pdf

Casque: Le casque doit correspondre aux spécifications de la FIS!

Participation/guides *catégorie VI – déficient visuel*

(Extrait des [WPAS Rules and Regulations](#) de la saison en cours, points 1302 et 1303)

1302.2 Un guide est obligatoire pour toutes les catégories VI.

1302.6 En compétition, les participants de la catégorie B1 doivent porter des lunettes éliminant toute lumière.

1302.7 Les participants de la catégorie peuvent commencer la reconnaissance de la piste dix (10) minutes avant les autres participants.

1303.1 Tous les guides doivent diriger les participants depuis l'avant. Le participant peut dépasser le guide uniquement entre la dernière porte et la ligne d'arrivée. Les contacts physiques entre le participant et le guide sont interdits.

1303.2 La distance entre le guide et le participant doit être de moins de trois (3) portes en slalom et de deux (2) portes en slalom géant, en Super-G et en descente, à l'exception des portes retardées («bananes») et des combinaisons verticales.

1303.3 Le guide doit passer correctement toutes les portes.

Le non-respect de ces dispositions entraîne la disqualification.

Reconnaissance de la piste

Les participants peuvent effectuer la reconnaissance de la piste après la reconnaissance effectuée par le jury. Les participants peuvent reconnaître le parcours en skiant lentement en bord de piste ou en glissant latéralement entre les portes. Il est interdit de skier à travers les portes ou d'effectuer des virages d'essai parallèlement aux portes. Les participants doivent porter leurs dossards. Il convient de tenir compte des portes ou des tronçons bloqués. Tous les compétiteurs doivent se trouver en dehors de la piste au terme de la période de reconnaissance. Les horaires des reconnaissances sont annoncés dans le programme officiel de la compétition.

Classement

Le classement est publié après la compétition.

Remise des prix

Prix: Médailles pour les rangs 1 à 3 par compétition avec au moins 4 participants. Si la compétition ne compte que 3 participants, seules les médailles d'or et d'argent sont décernées. Si la compétition ne compte que 2 participants, seule la médaille d'or est décernée.

Titre: Le titre de «Champion suisse Para Alpine Skiing» est décerné au skieur suisse/liechtensteinois le plus rapide sur toutes les catégories (les facteurs WPAS de la saison en cours s'appliquent).

Frais de départ

Pour les athlètes des centres d'entraînement :

-20 ans: Fr. 25.– par journée de compétition, sans hébergement/restauration

+20 ans: Fr. 50.– par journée de compétition, sans hébergement/restauration

-20 ans: Fr. 50.– par journée de compétition, avec hébergement

+20 ans: Fr. 100.– par journée de compétition, avec hébergement

Le repas de midi n'est pas compris dans le prix et est à la charge du participant.

Pas les athlètes SPST ou centres d'entraînement : Selon Invitation.

Les coûts de la licence journalière IPC WPAS pour les participants non-licenciés sont à la charge du participant.

Inscription/encadrement

Pour les Championnats suisses, tous les athlètes du cadre sont inscrits auprès de la fédération organisatrice par le head coach SPST et SPST Relève. Les centres d'entraînement sont libres de participer aux Championnats suisses en tant que groupe.

Tous les participants se chargent eux-mêmes de leur encadrement.

Assurance

L'assurance-accidents et l'assurance responsabilité civile sont l'affaire des participants. L'organisateur décline toute responsabilité, également en cas de perte ou de vol de matériel ou d'effets personnels dans le cadre de la manifestation. Il est recommandé de conclure une assurance frais d'annulation.
